



OPÉRATION DE DÉTECTIONS U18F

(Joueuses nées en 2007/2008/2009)

Objectifs de l'opération :

- Évaluer le niveau général de la promotion d'âge
- Effectuer une revue d'effectif dans la catégorie d'âge
- Apporter, en complément du club, des éléments de réponse sur les fondamentaux du football (Aspects comportementaux, techniques, liés aux principes de jeu, ...)
- Proposer une liste pour les Centres de Perfectionnement Sportif (CPS)

Convocation :

Suite au retour des fiches de détection par les clubs et aux observations des techniciens, les joueuses figurant dans la liste ci-jointe sont convoquées

MERCREDI 02 OCTOBRE 2024 (rdv 15H15 séance de 15H30 fin à 17H)

Stade Pierre Bini, Avenue des sports, 05300 LARAGNE

EN VUE DE PREPARER LE 1^{ER} MATCH DE CHAMPIONNAT LE :

SAMEDI 5 OCTOBRE 2024 (rdv 15 pour match à 17H)

Stade Pierre LANZA 04200 SISTERON

L'autorisation parentale ainsi que les différentes informations (reports, changements d'horaires, de lieux ou liste...) sont accessibles sur le site du District (Menu -Technique - rubrique - détection - Cps).

Toute absence devra être annoncée et justifiée au contact ci-dessous :

📞 Fabien Mercadal (CTD PPF ALPES) – fmercadal@alpes.fff.fr

TOUS LES CLUBS SONT TENUS DE PARTICIPER AUX OPÉRATIONS DE DÉTECTIONS

Extrait du Règlement d'administration général du district - Article 32 – Obligations des joueurs sélectionnés

Aucun joueur(euse) sélectionné ne pourra refuser son concours sans motif ou cas de force majeure dûment établi. En cas de refus non motivé ou non reconnu du joueur(euse) désigné, les sanctions prévues à l'annexe 2 des Règlements Généraux de la Fédération pourront être prononcées par les instances disciplinaires du District des Alpes.

Extrait du Règlements Généraux de la FFF - Article 209

Est passible d'une sanction le club qui aura conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, un match de préparation, de sélection ou une rencontre internationale. Le ou les dirigeants responsables sont passibles de suspension. Est également passible de sanctions, pouvant aller jusqu'à [...] au retrait temporaire ou définitif de la licence s'il s'agit d'un joueur amateur, le joueur visé à l'article 175 qui n'aura pas justifié de son absence ou de son indisponibilité

EFFECTIF U16 2009		
NOM	PRENOM	CLUB
ALESSANDRI	LILY	SCES
BOURZEIX	LANA	VIVO 04
LISIECKI	KELLY	ASVG
OUALIBA	AYA	ASVG
REY	CANDICE	SCES
ERGIN	IREM	SCES
BONDIL	ALICIA	CAD
SAHIN	GIZEM	CAD
REY	JULIA	SCES
GIRAUD	CLARA	SCES

EFFECTIF U17 2008		
NOM	PRENOM	CLUB
BOYER	CAMILLE	CAD
TERUEL	ZOE	CAD
JARKOFF	YELENA	GAP
FAVIER	LOUISE	GAP
VON WEYSENHOFF	SAYENA	VIVO 04

EFFECTIF U18 2007		
NOM	PRENOM	CLUB
MOREIRA	NADIA	CAD
MORICO	LAURA	CAD
CHRISTINE LOUIS	JADE	GAP
CHRISTINE LOUIS	ELEONA	GAP

Encadrement : MERCADAL Fabien CTD PPF, ALIAS Roseline et PANAIAS Clarisse (membres de la commission technique)